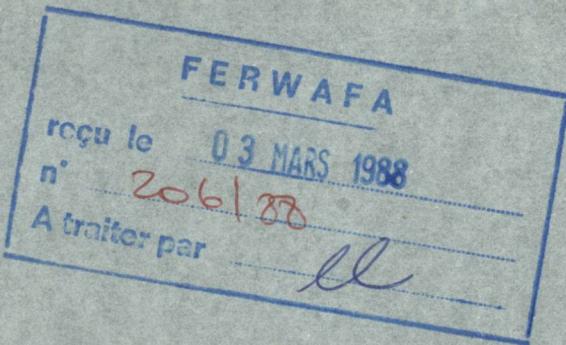


REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 03 MARS 1988

N° 0649 /15.08.01



Monsieur le Chef du Projet de Construction
du Stade AMAHORO à REMERA
K I G A L I . -

OBJET: Versement de 410.350 FRW
pour l'utilisation du
Stade AMAHORO les 7 et
14 Février 1988.-

Monsieur,

Suite à l'utilisation du Stade AMAHORO
sis à Remera pour les matchs de Football MUKURA V.S. avec MBABANE
HIGHLANDERS de Swaziland et PANTHERES NOIRES avec WAGAD de Somalie
respectivement joués les 7 et 14 Février 1988, j'ai l'honneur de
verser en faveur de votre Projet une somme de QUATRE CENT DIX MILLE
TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (410.350 FRW) représentant 5%
des recettes brutes réalisées lors de ces matchs. Cette somme servira
à la remise en bon état de ce stade qui n'a pas encore été réceptionné.

A noter que les recettes brutes perçues
des matchs susmentionnés sont réparties comme suit :

- Le 7 Février 1988 : 5.040.400 FRW
- Le 14 Février 1988 : 3.166.000 FRW.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur
l'Ambassadeur de la
République Populaire de
Chine
A KIGALI.-
- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
K I G A L I . -

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
et Coll. BEI.

